DELIBERATION N° 38

Bouge ton été 2013 – subventions aux associations partenaires

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :31
Nombre de votants :39

LE 4 JUILLET DEUX MILLE TREIZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 26 juin 2013 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question n° 7 à la question n° 66), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 3 à la question n° 60), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n° 3), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n° 3), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question n° 7 à la question n° 66), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 3), M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 2 et de la question n° 61 à la question n° 66), Mme LEGRAS Liliane, M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 2), Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 1 à la question n° 2), M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 2).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme DELANDRE Béatrice à M. PAJOT Mickaël, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 61 à la question n° 66), Mme LEGRAS Liliane à M. CUVILLIEZ Christian, M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), Mme EMO Céline à M. BREBION Bernard (de la question n° 3 à la question n° 66), Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, Mme SANOKO Barkissa à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question ° 7 à la question n° 66), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

…/…

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de l'opération « Bouge ton été », le collectif regroupant des structures dieppoises et services municipaux agissant auprès des jeunes, a défini les objectifs et un programme d'actions pour l'été 2013. Ce dispositif, coordonné par la Ville de Dieppe, va permettre aux jeunes des quartiers prioritaires qui ne partent pas en vacances, de pratiquer des activités de loisirs dans un but éducatif, social et préventif.

En 2013, les rencontres régulières du comité de pilotage de l'opération ont acté l'évolution progressive du dispositif pour l'adapter aux nouvelles exigences de la jeunesse et des enjeux du territoire.

Intégrées au Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la coordination BTE et les actions fédératrices sont soutenues par l'Acsé, dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances, et la CAF. La subvention accordée aux différentes structures « points accueil BTE » et « relais BTE » (Maison des Jeunes / Maison pour Tous, Maison Jacques Prévert, Maison des Jeunes et de la Culture, Oxygène et le Foyer Duquesne) permet notamment de renforcer leur équipe d'animations et de financer en partie les activités proposées.

Cette année encore, un panel d'activités riches et diversifiées permet de répondre aux attentes des jeunes dieppois en proposant notamment des sorties (base de loisirs de Jumièges), des stages sportifs, culturels et artistiques (Kayak sur la Scie, raid, création de bijoux, cuisine, vidéo...) et des animations quotidiennes avec la contribution d'autres partenaires impliqués dans l'opération (Cercle de la Voile, service animations des sports,...). Par ailleurs, le « point plage BTE » animé par le service animations des sports, demeure un lieu plébiscité par les jeunes et propice à la mixité des publics.

De nouveau, afin de toucher un public plus âgé et de créer des temps d'animation en dehors des heures d'ouverture des structures, deux terrasses en soirée (18h-22h) seront proposées sur l'été (une, au village sport et nature dans le bois de Rosendal, et un cinéma plein air au gymnase Robert Vain). De plus, la « Bourse à projets de jeunes » visant à soutenir des initiatives de jeunes en leur accordant une aide financière et logistique, s'adresse également à un public plus autonome.

Enfin, la clôture de l'opération, sera l'occasion de célébrer la jeunesse, en liant deux événements festifs, l'inauguration du skate-park et la 20ème édition de « Bouge ton été », les 23 et 24 août.

Considérant les avis des commissions n° 5 du 24 juin 2013 et n° 2 du 25 juin 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder aux partenaires de l'opération «Bouge ton été 2013», les subventions figurant au tableau ci-joint (Fonction 824 Nature 6574 Service PA41). *Un acompte de 70 % des besoins de financements sera versé au début de l'opération. Le mandatement du solde est soumis à l'appréciation du rapport d'activités et du compte de résultats. Les crédits pour la mise en place des Projets de jeunes seront versés au fur et à mesure des initiatives*.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes avec les partenaires.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire